

JF/SB

DÉPARTEMENT de la MANCHE

Direction Départementale
de l'Équipement et du Logement

Cité Administrative - Bat¹ B -
50 009 SAINT-LÔ

G. TESSIER
DIRECTEUR

N° d'ordre
du
registre

U.O.C./6.

15 MARS 1973

Saint-Lô, le19
Tel. (33) 57.09.80

Monsieur Sergio de CAMARGO
Artiste
27, Rue Eugène Varlin
92240 MALAKOFF

O B J E T : CET d'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.
Travaux de décoration.

Monsieur,

La proposition d'acompte n° 2 que vient de m'adresser
M. LATHUILLIERE, Architecte, pour les travaux de décoration du C.E.T.
d'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE fait apparaître que vous avez changé de
domicile et aussi de compte bancaire.

En conséquence, je vous adresse ci-joint pour signature
six exemplaires d'un projet d'avenant à la convention. Vous voudrez
bien me faire retour de ces documents indispensables pour me permettre
de faire procéder au Versement de l'acompte demandé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments
distingués.

Le Chef de Section Principal

A. ROCHE

V. Roche
le 16/3 -

GG.

DÉPARTEMENT de la MANCHE

Direction Départementale
de l'Équipement et du Logement

Cité Administrative - Bat¹ B -
50 009 SAINT-LÔ

G. TESSIER
DIRECTEUR

N° d'ordre
du
registre

U.O.C./6

Saint-Lô, le 22 MARS 1973 19
Tel. (33) 57.09.80

Monsieur Sergio de CAMARGO,
Artiste,
27, rue Eugène Varlin,
92240 - MALAKOFF,

OBJET : C.E.T. d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE.
Décoration.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, pour information,
un exemplaire approuvé du décompte provisoire n° 2, d'un montant de
33.666,00 Frs, concernant la décoration du C.E.T. d'EQUEURDEVILLE-
HAINNEVILLE.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments
distingués.

Le Chef de Section Principal

A. ROCHÉ

P.J.

Direction Départementale
de l'Équipement et du Logement

Cité Administrative - Bat¹ B -
50 009 SAINT-LÔ

G. TESSIER
DIRECTEUR

N° d'ordre
du
registre

U.O.C./6.

C.E.T. d'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Travaux de décoration

-- AVENANT A LA CONVENTION DU 23 OCTOBRE 1972 --

Entre les soussignés :

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, représenté par
Monsieur le Préfet de la Manche,

d'une part,

Et

Monsieur SERGIO de CAMARGO, Artiste,

ARTICLE 1er -

Le nouveau domicile de M. de CAMARGO est 27, Rue Eugène Varlin
à MALAKOF (92).

ARTICLE 2 -

La domiciliation bancaire indiquée dans la convention du 23
Octobre 1972 est remplacée par la suivante :

- Compte N° 5/101- 236/8 - SOCIETE GENERALE - Agende CJ LECOURBE - 94,
Rue Lecourbe - 75015 PARIS.

ARTICLE 3 -

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

L'ARTISTE,

Lu et approuvé
Sergio de Camargo

Pour le PREFET,

Par délegation
l'Ingénieur Divisionnaire
des Travaux Publics de l'Etat
Chef du Service Litige
Opérationnel et de la Construction

20 MARS 1973

F. LE DUC

INDICATION DES OUVRAGES	QUANTITÉS	N° DES PRIX	PRIX UNITAIRES	DÉPENSE	
				Partielle	Totale
Arrêté le présent décompte à la somme de : TRENTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX FRANCS.					

RÉCAPITULATION

NATURE DES DÉPENSES	DÉPENSES FAITES	RETENUES DE GARANTIE	RESTES
Travaux terminés	67.332,00	-	67.332,00
Travaux non terminés	-	-	-
Approvisionnements	-	-	-
TOTAUX.....	67.332,00		67.332,00
A déduire: les dépenses imputées sur les exercices antérieurs ..			-
Reste à payer sur l'exercice en cours			67.332,00
A déduire: le montant des acomptes délivrés sur l'exercice en cours			33.666,00
Montant de la somme due			33.666,00
MONTANT DE L'ACOMPTE A DÉLIVRER			33.666,00

Dressé par le: _____ soussigné et inscrit au journal sous le n° _____

A SAINT-LO, le 22 MARS 1973 19

Vu et vérifié par le: _____
A _____ 1973

[Signature]
Vu:
Le Directeur départemental
Le Chef de Section Principal
[Signature]
A. ROCHE. 20275

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

CONSTRUCTION DU C.E.T. D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
(Manche)

- SCULPTURE de Monsieur S. de CAMARGO -

PROPOSITION D'ACOMPTÉ N° 2

En application de la Convention du 24 Août 1972, établie entre Monsieur le Ministre de l'Education Nationale représenté par Monsieur le Directeur de l'Equipement de la Manche et Monsieur Sergio de CAMARGO - Artiste - demeurant à MALAKOFF (92) - 27, rue Eugène Varlin Article 4 : Montant forfaitaire des travaux - Conditions de paiement - Réception - il est prévu 1/3 du montant de la présente convention en cours d'exécution de l'oeuvre, soit :

2° ACOMPTÉ SUR LES HONORAIRES DUS à Monsieur Sergio de CAMARGO

TRENTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX FRANCS (33.666 Frs)

Certifiée sincère et véritable

PARIS, le 7 Mars 1973

Vu et approuvé,

*Vu et approuvé
Paris le 7 Mars 1973
S. de Camargo*

Sergio de CAMARGO

Compte N° 5/101.236/8

Société Générale - Agence CJ LECOURBE
94, rue Lecourbe - 75015 PARIS

[Signature]
M. LATHUILLIERE

PRÉFECTURE DE LA MANCHE

COMPTABILITÉ ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT
FINANCES, ADMINISTRATION
ET CONTRÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

3^e
BUREAU

GC/BF N° 1110

50009 SAINT-LO, le 4 AVRIL 1973
Boîte postale F 2
Tél. : 57-06-50

LE PREFET DE LA MANCHE

A

Monsieur Sergio de CAMARGO
27 rue Eugène Varlin
92240 - MALAKOFF -

Objet : Décoration du C.E.T. d'EQUEURDEVILLE HAINNEVILLE.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait
procéder le 3.4.73 sous le n° 48 au mandatement de la somme de
33.666 F représentant le montant du 2ème acompte sur les travaux
de décoration du C.E.T. d'EQUEURDEVILLE HAINNEVILLE.

POUR LE PREFET,
l'Attaché de Préfecture
Chef de bureau délégué :

TOPP PPF

ADJUT

instituto de arte contemporânea

10000 SAINT-JACQUES
BOULEVARD
MONTREAL

LEBROUURE DE LA MANCHE

COMPTABILITE ADMINISTRATIVE DE L'ETAT
FINANCE ADMINISTRATIVE
ET CONTRÔLE DES COLLECTIFES LOCALES

Je
MONTREAL

03/02/52 1410

LA MONTRE DE LA MANCHE

Monsieur Georges de GASTON
27 rue Dupas
MONTREAL - QUEBEC

Objet : Déclaration de l'U.S.T. d'AMERICAN UNIVERSITY.

U.S.T. d'AMERICAN UNIVERSITY
produit le 2.4.52 sous la
22.000 \$ représentant la somme des travaux
de déclaration de l'U.S.T. d'AMERICAN UNIVERSITY.

POUR LA MONTRE
L'Attaché de l'Administration
Chef de bureau délégué :

[Signature]

Fouter

934 7907

instituto de arte contemporanea

LATHUILLIERE - DI MARTINO - DUDYCH

D. P. L. G.

D. P. L. G.

ARCHITECTES

Monsieur CAMARGO

OBJET : C.E.T. D'Equerdreville
Oeuvre d'Art

27, rue Eugène Varlin

92 - MALAKOFF

N°	DÉSIGNATION	Ex.
	Proposition de paiement N° 2..... Prière de nous retourner <u>6 exemplaires</u> signés	7

Paris, le 7 Mars 1973

LATHUILLIERE - DI MARTINO - DUDYCH

D.P.L.G.

D.P.L.G.

ARCHITECTES

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

CONSTRUCTION DU C.E.T. D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
(Manche)

- SCULPTURE de Monsieur S. de CAMARGO -

PROPOSITION D'ACOMPTE N° 2

En application de la Convention du 24 Août 1972, établie entre Monsieur le Ministre de l'Education Nationale représenté par Monsieur le Directeur de l'Equipement de la Manche et Monsieur Sergio de CAMARGO - Artiste - demeurant à MALAKOFF (92) - 27, rue Eugène Varlin Article 4 : Montant forfaitaire des travaux - Conditions de paiement - Réception - il est prévu 1/3 du montant de la présente convention en cours d'exécution de l'oeuvre, soit :

2° ACOMPTE SUR LES HONORAIRES DUS à Monsieur Sergio de CAMARGO

TRENTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX FRANCS (33.666 Frs)

Certifiée sincère et
véritable

PARIS, le 7 Mars 1973

Vu et approuvé,
Vu et approuvé
Paris 7 Mars 1973
J. de Courbe

Sergio de CAMARGO

Compte N° 5/101.236/8
Société Générale - Agence CJ LECOURBE
94, rue Lecourbe - 75015 PARIS

M. LATHUILLIERE